

VOUS CONSTATEZ UNE DÉRIVE SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL ?

N'HÉSITEZ PAS À NOUS ALERTER !



22 avril 2026

CSSCT : SUD MET LA DIRECTION FACE À SES RESPONSABILITÉS !

Laboratoire d'Analyses Médicales (LAM) : Lors de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) du 10 avril, SUD a de nouveau alerté sur les conditions de travail au LAM (Laboratoire d'Analyses Médicales), notamment sur les dysfonctionnements des sorbonnes, les émanations constatées et les équipements non opérationnels. La Direction avait alors reconnu un fonctionnement en mode dégradé.

En l'absence de réponse étayée, SUD a relancé la Direction le 19 avril. Dans sa réponse du 21 avril, celle-ci se veut rassurante : aucune odeur relevée, travaux en cours et mesures d'exposition à l'acide nitrique inférieures à 10 % des valeurs limites. Or, ces mesures datent de fin 2025 et ne couvrent pas l'ensemble des configurations d'exploitation. Aucun relevé n'a été réalisé lors de la phase sans fours, où l'activité reposait sur des sorbonnes en partie défectueuses, modifiant les conditions d'exposition des salariés.

À ce jour, seules 2 sorbonnes sur les 15 défectueuses ont été remises en service. Les autres restent à l'arrêt, avec un début de remise en fonctionnement annoncé à partir de fin avril. Par ailleurs, la Direction confirme que les plaques chauffantes continuent d'être utilisées la nuit, tout en indiquant que les sorbonnes associées sont fonctionnelles.

Malgré des conditions de travail inadmissibles, SUD tient à saluer le professionnalisme des salariés du LAM, qui continuent d'assurer les analyses essentielles au suivi radiologique et biologique du personnel.

HAPF - moisissures : SUD a constaté la présence de moisissures dans les vestiaires du BC UP2-400 et dans certaines zones de circulation, notamment sur la passerelle d'accès à la SDC HAPF. *Exemple du vestiaire P (voir photo).*

Ces situations, visibles et durables, concernent des lieux utilisés quotidiennement et ne peuvent être considérées comme isolées.

Au-delà de la dégradation des locaux, elles posent un réel problème de santé : les moisissures exposent les salariés à des agents biologiques pouvant être inhalés et affecter les voies respiratoires, comme le rappelle l'INRS.

SUD a alerté la Direction afin d'exiger un traitement rapide des causes (humidité, ventilation, entretien) et la mise en place de mesures de prévention adaptées.

À ce niveau de dégradation, la question n'est plus celle du signalement, mais bien celle des moyens alloués par l'employeur à l'entretien des locaux.



Amiante HAPF / T4 : Dès fin mars, SUD avait alerté la Direction sur cette situation. Lors de la CSSCT du 10 avril, la Direction a confirmé la présence d'amiante dans des prélèvements muraux sur la passerelle HAPF, tout en indiquant l'absence de fibres détectées dans l'atmosphère.

Si la Direction se veut rassurante, les salariés restent aujourd'hui insuffisamment informés sur la nature du risque, les zones concernées et les consignes à respecter.

Le balisage actuellement en place, bricolé avec du mobilier, est inadapté et ne reflète pas le niveau d'exigence attendu face au risque amianté. Une intervention en sous-section 4 est annoncée, sans éléments clairs à ce stade sur les garanties d'absence d'exposition ni sur les impacts pour les salariés circulant quotidiennement dans la zone.

Par ailleurs, un perçage aurait été réalisé mi-avril sur un mur amianté à l'atelier T4 sans protections adaptées, ce qui soulève de fortes inquiétudes sur les conditions d'intervention au sein de notre établissement.

SUD a saisi la Direction et exige une information complète, des mesures renforcées et une prévention effective pour l'ensemble des salariés.

Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com